

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **3 décembre 2018**
à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Sylvain Laroche
Siège #5 - Richard Gingras
Siège #6 - Roxanne Bathalon

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Julien Boudreault.
M. Frédérick Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2018-12-145

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2018
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de novembre et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Modification du règlement d'emprunt #182
 - 6.2 - Programme d'aide à la voirie locale
 - 6.3 - Demande de la fabrique
 - 6.4 - Déclaration des dons et autres avantages
 - 6.5 - Désignation de la MRC pour vente pour taxes
 - 6.6 - Désignation du représentant de la municipalité pour vente pour taxes
 - 6.7 - Avis de motion du règlement #185 sur la taxation 2019
 - 6.8 - Dépôt du projet de règlement #185 sur la taxation 2019
 - 6.9 - Avis public concernant l'adoption du budget 2019
 - 6.10 - Adoption des dates de séances de conseil 2019
 - 6.11 - Contrat traitement de manganèse et de fer
 - 6.12 - Procédure d'alerte citoyen
 - 6.13 - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Résolution d'appui à la MRC pour l'embauche d'un conseiller en environnement
 - 7.2 - Résolution d'appui à la MRC pour l'achat d'équipements d'intervention d'urgence hors route
 - 7.3 - Émission de billet pour le règlement #182
 - 7.4 - Résolution de concordance et de courte échéance du règlement #182
 - 7.5 - Migration de la série Office
 - 7.6 - État de la situation de la régie des déchets
 - 7.7 - TECQ 2014-2018, fin des travaux
 - 7.8 - Désignation de signature pour le prêt #185

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CORRESPONDANCE
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Pascal Desrochers, appuyé par Sylvain Laroche et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-12-146

3.1 - Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Francois St-Germain et appuyé par Philippe Gras d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2018-12-147

4.1 - Comptes du mois de novembre et suivi financiers

3 REVENU QUEBEC			
201800197 (I)	4031	2018-11-15 Avis 9900591	638.55 \$
638.55 \$			
7 BELL MOBILITÉ CELLULAIRE			
201800201 (I)	4035	2018-12-03 Communicaiton novembre	19.50 \$
19.50 \$			
33 HYDRO-QUEBEC			
201800198 (I)	4032	2018-11-15 Fact. 628002158938	135.81 \$
201800202 (I)	4036	2018-12-03 Fact. 666701845072	1 379.27 \$
1 515.08 \$			
131 Laboratoire EnvironeX			
201800203 (I)	4037	2018-12-03 Fact. 445245	591.43 \$
591.43 \$			
135 RIGIDBNY			
201800204 (I)	4038	2018-12-03 Vidange décembre	2 329.79 \$
2 329.79 \$			
167 GROUPE CCL			
201800205 (I)	4039	2018-12-03 Fact. 143714	167.29 \$
167.29 \$			
219 Les compteurs Lecomte ltee			
201800206 (I)	4040	2018-12-03 Fact. 50908	643.32 \$
643.32 \$			
247 SOGETEL INC			
201800199 (I)	4033	2018-11-15 Communication octobre	41.14 \$
41.14 \$			
260 ENTREPRISES ARSENEAULT INC			
201800207 (I)	4041	2018-12-03 Fact. 50769	67.55 \$
67.55 \$			
277 MARC DUVAL			
201800208 (I)	4042	2018-12-03 Déneigement	2 874.38 \$
2 874.38 \$			
405 BEAUDRY ET MORIN INC.			

201800209 (I)	4043	2018-12-03 Fact. 219650	209.31 \$
209.31 \$			
423 VISA DESJARDINS			
201800200 (I)	4034	2018-11-15 Achat octobre	192.12 \$
192.12 \$			
644 Polychem			
201800210 (I)	4044	2018-12-03 Fact. F185581	220.35 \$
220.35 \$			
659 Services financiers de Lage Landen			
201800211 (I)	4045	2018-12-03 Fact. 6932447	302.60 \$
302.60 \$			
684 Bourque Électronique et Contrôle			
201800212 (I)	4046	2018-12-03 Fact. 2630	194.08 \$
194.08 \$			
718 Wolseley Canada inc.			
201800213 (I)	4047	2018-12-03 Fact. 9442566	2 686.95 \$
2 686.95 \$			
720 SNC Lavalin			
201800214 (I)	4048	2018-12-03 Fact. 1393201	6 761.86 \$
6 761.86 \$			
722 PCG excavation inc.			
201800215 (I)	4049	2018-12-03 Fact. 919367	528.89 \$
528.89 \$			
724 GUEVIN MARCEL			
201800196 (I)	4030	2018-11-06 Remboursement au crédit, Client: 8413 74 7030	718.69 \$
718.69 \$			
725 Signel Services inc.			
201800216 (I)	4050	2018-12-03 Fact. 90695	800.00 \$
800.00 \$			
726 Kalitec Signalisation			
201800217 (I)	4051	2018-12-03 Fact. 23474	11 445.76 \$
11 445.76 \$			
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000			32 948.64 \$

Il est proposé par Richard Gingras et appuyé de Francois St-Germain d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2018-12-148

6.1 - Modification du règlement d'emprunt #182

Il est proposé par Roxanne Bathalon et appuyé de Philippe Gras de modifier le règlement #182 pour inclure le paiement des frais d'émission et d'intérêt du prêt temporaire à même le fond général de la municipalité.

2018-12-149

6.2 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE La municipalité de Grand-Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Pascal Desrochers, appuyé par Sylvain Laroche et unanimement résolu et adopté que le conseil de Grand-Saint-Esprit approuve les dépenses d'un montant de 37 390\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

2018-12-150

6.3 - Demande de la fabrique

Suite à une demande de la Fabrique de Saint-Monique de financer les frais de chauffage de l'église de Sainte-Monique, il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Richard Gingras de porter le projet à l'étude jusqu'au mois suivant.

2018-12-151

6.4 - Déclaration des dons et autres avantages

Le directeur général avise les membres du conseil qu'ils doivent déclarer tout dons ou autres avantages reçus dans le cadre de leurs fonctions. Tout les membres du conseil déclare n'avoir reçu aucun don.

2018-12-152

6.5 - Désignation de la MRC pour vente pour taxes

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal;

Sur la proposition de Philippe Gras

Appuyé par Roxanne Bathalon

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, les propriétés dont les comptes sont échus depuis plus d'un an et dont le solde ne sera pas acquitté au 31 décembre 2018.

Seront également transmis pour vente pour non-paiement de taxes municipales les propriétés de ceux et celles qui n'auront pas acquitté leurs taxes au complet (sauf les intérêts).

2018-12-153

6.6 - Désignation du représentant de la municipalité pour vente pour taxes

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un

montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roxanne Bathalon

et appuyé par Philippe Gras

et résolu unanimement résolu par le Conseil:

QUE ce Conseil désigne Frédérick Marcotte à agir pour et au nom de la municipalité de Grand-Saint-Esprit au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 10 avril 2019 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

2018-12-154 6.7 - Avis de motion du règlement #185 sur la taxation 2019

Il est proposé par Pascal Desrochers de déposé un avis de motion pour le règlement #185 sur la taxation 2019.

2018-12-155 6.8 - Dépot du projet de règlement #185 sur la taxation 2019

Il est proposé par Pascal Desrochers de déposé un projet de règlement pour le règlement #185 sur la taxation 2019

2018-12-156 6.9 - Avis public concernant l'adoption du budget 2019

Il est proposé par Sylvain Laroche et appuyé de Pascal Desrochers de déposé un avis public pour l'adoption du budget 2019 lors d'une séance spéciale qui aura lieu le jeudi 20 décembre 2018 à 20:30h.

2018-12-157 6.10 - Adoption des dates de séances de conseil 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement : QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019.

14 janvier • 4 février • 4 mars • 1er avril • 6 mai • 3 juin • 8 juillet • 12 août • 9 septembre • 7 octobre • 4 novembre • 2 décembre

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h : QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2018-12-158 6.11 - Contrat traitement de manganèse et de fer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyer 3 invitations à soumissionner pour l'ingénierie du future traitement de fer et de manganèse à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçus, soit de la firme EXP et Génicité;

Il est proposé par Sylvain Laroche et appuyé de Pascal Desrochers de mandanter la firme

Généricité pour la demande de CA et de plans pour un montant de 9600\$ plus taxes.

2018-12-159 6.12 - Procédure d'alerte citoyen

CONSIDERANT QUE la municipalité doit se doter d'un système d'alerte citoyen en cas de sinistre;

CONSIDERANT QUE la municipalité a reçu une aide de 4500\$ qui défraie une partie des coûts;

CONSIDERANT QUE la firme ADN Communications offre un système répondant aux besoins à des coûts moins élevés que la compétition;

Il est proposé par François St-Germain et appuyé de Philippe Gras d'octroyer le contrat à la firme ADN communication.

2018-12-160 6.13 - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Il est proposé par Roxanne Bathalon et appuyé de Richard Gingras d'autoriser le directeur général à fermer le bureau municipal du 21 décembre au 4 janvier pour la période des fêtes.

7 - VARIA

2018-12-161 7.1 - Résolution d'appui à la MRC pour l'embauche d'un conseiller en environnement

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR UNE DEMANDE AU
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

POUR L'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

MUNICIPALITÉ DE GRAND-SAINT-ESPRIT

À la séance ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le 3
décembre 2018 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Madame Roxanne Bathalon
Monsieur Sylvain Laroche
Monsieur Philippe Gras
Monsieur le maire Julien Boudreault

Monsieur Richard Gingras
Monsieur Pascal Desrochers
Monsieur François St-Germain

CONSIDÉRANT le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pour mission de renforcer, par une

approche collective, les capacités de développement durable de ses municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux environnementaux dans le développement du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'omniprésence de la dimension environnementale dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des milieux naturels qui sera réalisé par la MRC dès 2019;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un conseiller en environnement et en développement durable pour accompagner les municipalités notamment dans l'adaptation de la planification et de la gestion du territoire et des infrastructures dans une perspective de développement durable est admissible dans le cadre du programme du MAMH;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par madame, monsieur Philippe Gras

APPUYÉ par monsieur Pascal Desrochers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Grand-Saint-Esprit appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'embaucher un conseiller en environnement et développement durable.

ADOPTÉ À GRAND-SAINT-ESPRIT

CE 3 DÉCEMBRE 2018

2018-12-162

7.2 - Résolution d'appui à la MRC pour l'achat d'équipements d'intervention d'urgence hors route

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR UNE DEMANDE AU
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU
ROUTIER

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

MUNICIPALITÉ DE GRAND-SAINT-ESPRIT

- CONSIDÉRANT le programme d'Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation(MAMH);
- CONSIDÉRANT l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- CONSIDÉRANT que ce protocole identifie des équipements nécessaires à sa mise en œuvre ;
- CONSIDÉRANT que ces équipements permettront des interventions d'urgence dans toutes les municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- CONSIDÉRANT que l'achat d'équipements d'intervention d'urgence est admissible dans le cadre du programme du MAMH;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Richard Gingras

APPUYÉ par Francois St-Germain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Grand-Saint-Esprit appuie la MRC de Nicolet-Yamaska dans sa demande au programme Appui à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire l'acquisition d'équipements d'intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC.

ADOPTÉ À GRAND-SAINT-ESPRIT
CE 3 DÉCEMBRE 2018

2018-12-163 7.3 - Émission de billet pour le règlement #182

Résolution :

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 décembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4100 %
Montant :	1 997 900 \$	Date d'émission :	10 décembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Grand-Saint-Esprit a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 décembre 2018, au montant de 1 997 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon

l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

133 000 \$	3,41000 %	2019
137 000 \$	3,41000 %	2020
142 000 \$	3,41000 %	2021
146 000 \$	3,41000 %	2022
1 439 900 \$	3,41000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,41000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

133 000 \$	2,65000 %	2019
137 000 \$	2,80000 %	2020
142 000 \$	3,00000 %	2021
146 000 \$	3,15000 %	2022
1 439 900 \$	3,20000 %	2023

Prix : 98,71800

Coût réel : 3,48876 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

133 000 \$	3,50000 %	2019
137 000 \$	3,50000 %	2020
142 000 \$	3,50000 %	2021
146 000 \$	3,50000 %	2022
1 439 900 \$	3,50000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,50000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Sylvain Laroche, appuyé par Francois St-Germain et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Grand-Saint-Esprit accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2018 au montant de 1 997 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 182. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018- 7.4 - Résolution de concordance et de courte échéance du règlement #182

12- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au
164 montant de 1 997 900 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit souhaite emprunter par billets pour un

montant total de 1 997 900 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
182	780 000 \$
182	1 217 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 182, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR ROXANNE BATHALON, APPUYÉ DE PASCAL DESROCHERS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	133 000 \$	
2020.	137 000 \$	
2021.	142 000 \$	
2022.	146 000 \$	
2023.	151 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 288 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 182 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-12-165 7.5 - Migration de la série Office

Il est proposé par Sylvain Laroche et appuyé de Richard Gingras d'autoriser le directeur général à faire l'achat de deux licences de Office 365 pour ses postes de travail.

7.6 - État de la situation de la régie des déchets

Le conseiller Richard Gingras fait un résumé de sa dernière rencontre du comité de la régie des déchets.

2018-12-166 7.7 - TECQ 2014-2018, fin des travaux

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- il est donc proposé par Richrd Gingras et appuyé de Philippe Gras de soumettre la programmation de travaux complété

2018-12-167

7.8 - Désignation de signature pour le prêt #185

Il est proposé par Francois St-Germain et appuyé de Roxanne Bathalon d'autoriser le maire et le directeur général à procéder aux signatures pour le prêt de la Banque Royale dans le règlement #185.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2018-12-168

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Roxanne Bathalon propose de lever la séance à 21.06 hrs.

ADOPTÉE

Julien Boudreault, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Julien Boudreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julien Boudreault, maire